

VENTE À PERSONNE VULNÉRABLE

Par Denis Postée le 24/10/2024 04:33

Bonjour, ma Mère achète des tickets de jeux à grater de façon compulsive (400 €/mois avec une retraite de 1500 €) Cela met ses comptes en danger. J'ai demandé au buraliste de ne plus lui en vendre, cela est-il légal ? Merci pour vos réponses.

Mise en ligne le 24/10/2024

Bonjour,

S'il vous est bien sûr possible de demander au buraliste de ne plus vendre de jeux à gratter à votre mère, celui-ci reste libre de son action.

Dans l'intitulé de votre question vous désignez votre mère comme une personne vulnérable. Nous ne savons pas ce que vous entendez par là exactement, mais nous vous invitons à consulter un article informatif dont nous vous mettons le lien en bas de réponse.

Il s'agit d'un article qui répertorie les mesures possibles de protection et d'accompagnement social et juridique pour les personnes "dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées". Peut-être y trouverez-vous une aide adaptée si votre mère est concernée par cette dénomination.

Il existe également des aides possibles dans le domaine du soin pour les personnes souffrant d'une addiction aux jeux d'argent et de hasard. Il s'agit de structures nommées Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ces lieux proposent des consultations individuelles dans un cadre confidentiel et gratuit. L'équipe, généralement composée de médecin addictologue, psychologue et infirmier, propose d'aider le joueur qui est d'accord à modifier son rapport au jeu. Il n'est cependant pas possible légalement de contraindre un joueur à une telle démarche sans son accord.

Ces mêmes lieux peuvent également proposer du soutien et des conseils pour l'entourage, qui se retrouve souvent en souffrance et démunie. Il vous est ainsi possible de vous tourner vers un CSAPA même si votre mère ne souhaite pas être aidée pour le moment.

Nous vous joignons également en bas de réponse un lien si vous souhaitez effectuer une recherche de CSAPA dans votre périmètre géographique.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation ou une orientation affinée, n'hésitez pas à contacter un de nos écouteurs. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) de 8H à 20H du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service du lundi au vendredi de 8H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Joueurs info service
- La protection et l'accompagnement social et juridique